

# CENTURY 21 Confluences

Barèmes établis le 18 septembre 2023

## Barème Honoraires de Transaction <sup>(1)</sup>

(1) Les honoraires sont charge vendeur sauf mandat de recherche

(1) Selon taux de TVA à 20 %

(1) Les tranches de calcul ne sont pas cumulatives

PRIX DE VENTE	COMMISSION calculée sur le prix de vente
DE 0 A 19 999 €	4 000 €
DE 20 000 A 39 999 €	5 000 €
DE 40 000 A 59 999 €	6 000 €
DE 60 000 A 99 999 €	10%
DE 100 000 A 124 999 €	9%
DE 125 000 A 149 999 €	8%
DE 150 000 A 249 999 €	7%
DE 250 000 A 349 999 €	6%
350 000 € ET PLUS	5%

# CENTURY 21 Confluences

## Barème Honoraires de Location

### Habitation, Mixte<sup>(1)</sup> et Meublée<sup>(1)</sup>

Dans la limite du plafond fixé par décret n°2014-890 du 1er Août 2014 (\*)

Zone géographique dans laquelle est située le bien loué :

Zone « très tendue »       Zone « tendue »       Zone « non tendue »

#### **Honoraires à la charge du locataire :** (Dans la limite d'un loyer hors charges)

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	<b>5% TTC* si mandat de gestion</b> <b>6% TTC* si location sans gestion</b>  *du loyer annuel hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	<b>2% TTC*</b>  *du loyer annuel hors charges

#### **Honoraires à la charge du bailleur :** (Dans la limite d'un loyer hors charges)

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	<b>5% TTC* si mandat de gestion</b> <b>6% TTC* si location sans gestion</b>  *du loyer annuel hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	<b>2% TTC*</b>  *du loyer annuel hors charges

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

**Barème établi le 11/02/2025**

(\*) Barème réglementé :

**Année de référence : 2014**

**Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de *visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail* :**

**8 € TTC**

**Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de *réalisation de l'état des lieux* :**

**3 € TTC**

## Barème Honoraires de Gestion

### **Honoraires à la charge du bailleur :**

Frais de gestion : - Service initial - Service Confort - Service Privilège	<b>7 % HT</b> des sommes encaissées <b>8 % HT</b> des sommes encaissées <b>9 % HT</b> des sommes encaissées
Assurance loyers impayés	<b>2.5 %</b>

## Barème Honoraires de Location Baux commerciaux et Baux Professionnels

Baux commerciaux	20 % TTC du loyer annuel hors charges / partie
Baux professionnels	20 % TTC du loyer annuel hors charges / partie

## Barème Honoraires de Location Garage

Location de garage : établissement du contrat, état des lieux	50 € TTC / partie
---	-------------------

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

**Barème établi le 11/02/2025**

## CENTURY 21 Confluences

### HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
<b>En % TTC de l'encaissement</b>	<b>8.4%</b>	<b>9.6%</b>	<b>10.8%</b>	
<b>En % HT de l'encaissement</b>	<b>7%</b>	<b>8%</b>	<b>9%</b>	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations et délivrance des quittances	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision annuelle des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Rédaction mensuelle des comptes et virement des fonds perçus	●	●	●	
Règlement des factures fournisseurs (artisans, syndic...)	●	●	●	
Demande annuelle de toute attestation (MRH, cheminée, chaudière...)	●	●	●	
Demande de devis pour travaux au-delà de 200 € TTC	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC/dossier
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)	○	●	●	100 € TTC
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	○	●	●	250 € TTC/dossier
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	●	●	150 € TTC/dossier
Gestion technique des travaux supérieurs à 1 500 € TTC : ordre de service, demande de devis, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC/dossier
Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique	○	○	●	50 € TTC/dossier
Visite Conseil	○	○	●	90 € TTC/visite
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	○	●	90 € TTC par an et par lot
Avenant sur bail ou mandat à charge demandeur	○	○	●	80€
Acomptes exceptionnels (sous réserve de l'encaissement effectif du loyer)	○	○	○	10 € TTC/acompte
Frais pour clôture de compte suite résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)	○	○	○	120 € TTC
Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété	○	○	○	10 € TTC / lot / mois
Montage d'un dossier de subventions, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC/dossier
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles	○	○	○	90 € TTC/heure
Représentation aux assemblées générales	○	○	○	90 € TTC/heure
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	○	○	○	3 € TTC/m <sup>2</sup> (logement vide) 5 € TTC/m <sup>2</sup> (logement meublé)
Constitution et suivi du dossier « Permis de louer »	○	○	○	100 € TTC/dossier
Accompagnement réception bien neuf et suivi des levées de réserves	○	○	○	90 € TTC/heure
Visite triennale du bien (sous réserve de l'accord du locataire)	○	○	○	100 € TTC/heure

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation complémentaire payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%